

Séance ordinaire du Conseil Communal du 9 avril 2018

Présidente : Marie-Dominique Grobéty

Procès-verbal

Secrétaire : Nathalie Penso

Ordre du jour

0. Approbation de l'ordre du jour
1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018
2. Préavis N°03/18 - Chemin du Rionzi – Élargissement du trottoir sous le pont de l'Autoroute
3. Préavis N°04/18 - Chemin du Châtaignier – Cheminement piétons. Création d'un cheminement piétonnier entre la Dubarde et la Plaisance. Mise aux normes de l'éclairage public. Réaménagement du carrefour Jorat-Jorattez-Châtaignier.
4. Postulat du 5 novembre 2016 de Mme Catherine Roulet : "Moins de glyphosate et de pesticides dans notre commune".
5. Postulat du Bureau « Rémunération de la fonction de Secrétaire du Conseil communal »
6. Communication de la Municipalité
7. Communication de la Présidente et du Bureau
8. Propositions individuelles et divers

La Présidente **ouvre la séance à 20h15** et salue cordialement les membres du Conseil communal, Monsieur le Syndic, les conseillers municipaux, les collaborateurs de l'administration communale ainsi que le public.

La secrétaire du Conseil procède à l'appel.

Sont excusés : Mesdames Alexandra Antonazzo, Virginie Dorthe, Stéphanie Michlig-Gonzalez, Claudine Testaz-Rouiller et Messieurs Marc Barraud, Arnaud Brulé, Robert Irrausch, Olivier Maggioni, Jean-Marie Urfer, Michel Chardonnens (10)

Non excusé : Monsieur Aydin Durmaz

Sont présents : 54 conseillères et conseillers

La Présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

0. Approbation de l'ordre du jour

Conformément à l'article 63 de notre Règlement, la Présidente annonce une demande de modification de l'ordre du jour :

L'ordre du jour tel qu'amendé est mis en discussion.

La discussion n'est pas demandée.

- **A l'unanimité l'ordre du jour est accepté.**

Remarque de la Présidente : demande, dans le but d'améliorer les comptages lors de votes, que chacun baisse les mains après avoir voté.

1. Approbation du PV du Conseil communal du 26 février 2018

La Présidente ouvre la discussion.

Des modifications au PV du 26.02.2018 sont demandées :

- Point 8 - page 8 : Monsieur Remo Studer : Modification du prénom de Monsieur Studer : Remo (pas Raymond)
- Point 7 – page 6 : Monsieur Marc Maillard s'interroge sur l'intervention de la Présidente qui y est mentionnée : après vérification c'est bien le cas.
- Point 7 – page 6 : Monsieur le Municipal Michel Amaudruz : souhaite apporter une rectification à la transcription de ses propos : « *Pour ce qui est des personnes qui ne font pas de sport et de la cantine, une procédure participative avec toutes les sociétés concernées met en évidence que la cantine est encore opérationnelle.* »

La discussion n'est plus demandée.

- **Le PV du 26.02.2018 avec les corrections mentionnées est mis aux voix et accepté à une large majorité.**

2. Préavis N°03/18 - Chemin du Rionzi – Élargissement du trottoir sous le pont de l'Autoroute

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad'hoc, à donner lecture du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Karim Mazouni

La Présidente invite le rapporteur de la commission des finances, à donner lecture des conclusions du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Philippe Vaucher.

La discussion générale est ouverte.
La parole n'est pas demandée.

Vote sur le Préavis 03-18

Accepté : 54 voix
Refusé : 0 voix
Absentions : 0 voix

- **A l'unanimité le préavis 03-18 est accepté**

3. Préavis N°04/18 - Chemin du Châtaignier – Cheminement piétons. Création d'un cheminement piétonnier entre la Dubarde et la Plaisance. Mise aux normes de l'éclairage public. Réaménagement du carrefour Jorat-Jorattez-Châtaignier.

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad'hoc, à donner lecture du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Karim Mazouni

La Présidente invite le rapporteur de la commission des finances, à donner lecture des conclusions du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission des finances par Monsieur Philippe Vaucher.

La discussion générale est ouverte.

Intervention de Monsieur Michel Odier, Municipal :

*« Dans son rapport, la commission ad hoc constate que le projet ne prévoit pas d'aménagement pour les cyclistes. Elle propose donc l'amendement suivant : « **Un aménagement simple pour les cyclistes sera également créé le long du chemin du Châtaignier** ». La commission fait notamment référence à un « **marquage au sol délimitant une bande cyclable sur la route tout le long du chemin du Châtaignier** ».*

Il convient de rappeler que la topographie de notre commune limitait l'attractivité des itinéraires cyclables jusqu'au développement relativement récent des vélos électriques. La planification « mobilité douce » s'est donc principalement développée autour des itinéraires piétonniers et des axes de transport public. Lors de l'engagement de travaux sur des axes routiers particulièrement pentus accueillant un trafic dense et comportant de nombreux poids lourds, la Municipalité ne manque cependant pas d'analyser les possibilités d'améliorer la sécurité des 2 roues.

A l'instigation de la Commission consultative 2000 Watt, la Municipalité a récemment mis en œuvre une étude globale d'opportunité et de faisabilité des bandes et pistes cyclables sur l'ensemble du territoire communal. Parallèlement, et suite aux options définies quant aux aménagements du site du Châtaignier et aux précisions quant à l'emprise des nouveaux terrains de sport, une réflexion est menée sur les aménagements de la route de Manlout. Cette réflexion porte sur une requalification de la chaussée et de ses abords jusqu'au carrefour Penau-Montenailles. Elle intègre également la chaussée du Chemin du Châtaignier.

De fait, l'intégration d'un volet « aménagement cyclable » au projet ne saurait se limiter à un simple marquage sur la chaussée dont la largeur est relativement limitée. Ce volet doit être envisagé dans un cadre plus global. Il implique par ailleurs une procédure complémentaire distincte de la récente enquête selon la Loi sur les Routes. Selon la solution retenue, il est susceptible de nécessiter des travaux dont les coûts ne sont pas pris en compte dans le préavis qui vous est présenté.

Pour ces raisons, la Municipalité décide de retirer le préavis no 4/2018. »

La parole n'est plus demandée.

➤ **Le préavis 4-2018 est retiré**

4. Postulat du 5 novembre 2016 de Mme Catherine Roulet : "Moins de glyphosate et de pesticides dans notre commune".
--

La Présidente invite le rapporteur de la commission ad'hoc, à donner lecture du rapport de la Commission.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Christophe Corbaz

La discussion générale est ouverte.

Intervention : Madame Catherine Roulet :

« Remarques à propos du rapport sur l'emploi du Glyphosate

Certes le rapport de la Municipalité est bien fait et on constate une attention de la part des jardiniers et cantonniers, à ce produit à problèmes qu'est le glyphosate ou Round Up. Mes remarques se situent donc au niveau de l'information pour les habitants-es.

On nous dit que les consommateurs doivent lire les mode d'emploi. Oui dans l'idéal, mais en fait ils ne lisent pas ou peu. Ayant travaillé durant 30 ans à la FRC et participé à des enquêtes sur l'attention aux mode d'emploi, en particulier sur les produits pour les jardins, nous avons pu constater que le jardinier du dimanche, soit ne lit pas, ou alors en travers. Quand on lui dit : verser 1 ml dans 10 l. il verse un bon schluck et est content, il ne vaporise pas, comme indiqué, mais arrose. Les conclusions étaient que ce type de jardiner était un grand pollueur. D'ailleurs s'il lisait le mode d'emploi, il ne l'emploierait pas, tellement c'est édifiant.

Ecoutez plutôt :

Eviter tout contact inutile avec le produit. L'emploi abusif peut nuire à la santé, conserver hors de la portée des enfants. En cas de contact, consulter un médecin. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son récipient. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'utilisation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Ces produits sont encore vendus et bien vendus. Un petit contrôle à Assens auprès du magasin Coop et Aldi me l'ont prouvé la semaine passée. De plus ils nous disent ne plus en vendre en concentré, mais vendent celui prêt à l'emploi.

Le consommateur doit donc être bien informé !

Certes il existe des mises en garde et des conseils pour ne pas utiliser ce produit et trouver des alternatives, (le Canton de Fribourg a sorti un flyer, la Confédération également) mais il faut les demander et au vu des

étalages chez COOP et Aldi, on constate qu'il y a vraiment à faire pour contrevenir à l'emploi de ce produit classé probablement cancérigène par l'OMS.

*Je demande donc un article dans les 4 coins **pour conseiller sur les techniques alternatives** et un **juste** encart sur ce que font si bien jardiniers et cantonniers du Mont, donc l'inverse de ce que demande le rapport de la commission. Les habitants-es ont besoin d'informations. Ils ne sont pas tous abonnés-es à la FRC, au WWF ou à ProNatura.*

Soyons raisonnable, je ne vais pas m'opposer à ce rapport, néanmoins je continue de trouver important d'informer les « jardiniers du dimanche ».

Intervention : Monsieur Michel Amaudruz, Municipal: « *La confédération a mis en place un plan d'action phytosanitaire. Ils travaillent sur les produits à l'intention du grand public. Le glyphosate n'est qu'un produit parmi d'autres, herbicides, fongicides, insecticides. Différents types de produits existent. Le problème du glyphosate ne concerne pas forcément les privés qui ont un petit jardin. Le problème se pose différemment dans le contexte agricole ou pour les employés communaux.*

Pour faire face aux maladies et champignons qui attaquent les plantes, il est parfois nécessaire de faire usage de ce genre de produits, dans ce cas, il est nécessaire de pouvoir bénéficier de conseils professionnels et compétents pour utiliser ces produits. Comme les médicaments, les produits phytosanitaires ont des modes d'emploi qui sont à lire et suivre.

La communication de vulgarisation sera faite autant que faire se peut par la commune. Au niveau de la législation c'est la Confédération qui est en charge d'encadrer la problématique et au niveau de la communication, cela relève des compétences des Cantons.

Il est décevant de constater que les moyens, notamment au niveau de la communication, sont réduits dans ce domaine, malgré l'énorme travail à faire. »

La parole n'est plus demandée.

Vote sur le rapport de la municipalité Postulat du 5 novembre 2016 C. Roulet

Accepté : 50 voix

Refusé : 0 voix

Absentions : 4 voix

➤ **A une large majorité le rapport est accepté et le postulat est classé.**

5. Postulat du Bureau « Rémunération de la fonction de Secrétaire du Conseil communal »

La Présidente invite le Rapporteur à donner lecture du Postulat.

Lecture du rapport de la commission ad'hoc par Monsieur Roland Christeller

Suite à la séance du 5.04 avec la Municipalité : lecture de l'amendement :

- Indemnisation forfaitaire annuelle de CHF 15'000 net et abandon d'une rémunération à l'heure.

La discussion générale est ouverte.

Question : Madame Nadege Longchamp : souhaite savoir quelles sont les activités supplémentaires depuis 2016 et 2017 qui justifieraient cette augmentation

Réponse : Madame Valérie Moreno : un cahier des charges de plus de deux pages a été joint au Postulat, par ailleurs, on peut noter que la dépose de postulat par les différents partis, il y a également plus de

séances du Conseil, du Bureau. Par ailleurs la démission séance tenante du précédent Secrétaire a occasionné un surcroît de travail. Le fait d'avoir une fonction de secrétaire du conseil sous le régime de milice ne pouvait pas durer sur du long terme.

Question : Monsieur Christophe Corbaz signale que le calcul à CHF 16.25 de l'heure donnerait plus de 700 heures à l'année (CHF 12'000 divisé par 16.25)

Réponse : Madame Valérie Moreno : Les calculs ont été faits au niveau du bureau sur la base des 3 premiers mois de l'année. La secrétaire pourrait mieux en parler mais ne peut pas prendre la parole.

Question : Madame Christine Menétrey : souhaite connaître la raison renoncer au tarif horaire qui lui semblait une meilleure solution.

Réponse : Madame Barbara Rochat : Suite à l'intervention de la Préfète qui a émis certaines critiques, ainsi qu'en raison de la Présidence tournante, il est nécessaire d'avoir un Secrétariat qui assure la continuité. Le passage du salaire horaire au forfait est issu de la discussion qui a eu lieu avec le Syndic et le Secrétaire municipal. Le temps passé n'est pas évident à quantifier.

Intervention : Monsieur Marc Maillard : Il ne s'agit pas de faire des comptes d'apothicaires. Les chiffres sont articulés sur la base de 3 mois d'activités dans une situation qui a généré du travail supplémentaire et ne sont pas forcément représentatifs. La proposition est de renvoyer le dossier en municipalité pour clarification.

Intervention : Monsieur Stephan Leoni : il faut se poser les bonnes questions : la nécessité d'un-e secrétaire compétent ne se discute pas. Le nombre d'heures annoncé paraît raisonnable et la somme de CHF 42.50 de l'heure aujourd'hui ne paraît pas disproportionné pour un salaire. La question qui se pose est la volonté de professionnaliser la fonction et la qualité attendue. Passer de CHF 11'000 à CHF 15'000 pour avoir une pérennité de la fonction et une mémoire du secrétariat du Conseil vaut la peine.

Intervention : Monsieur Bertrand Martinelli : après un rapide pointage, il a compté 8 préavis en 2013 pour 13-14 aujourd'hui, plus l'arrivée des groupes, justifie une augmentation de la charge. Si les 3 derniers mois ne sont pas représentatifs, les 3 dernières années en revanche semblent mettre en évidence cette augmentation.

Intervention : Monsieur Daniel Besson : relève que la Secrétaire n'est pas une employée communale mais une employée du Conseil communal. La secrétaire est nommée pour la durée de la législature.

Intervention : Madame Valérie Moreno : a retrouvé les chiffres 118.75 heures sur les 3 premiers mois pour une rémunération de CHF de 1'929.- donne une rémunération horaire de 16.25

Intervention : Monsieur Antoine Chamot : rappelle que depuis 2011 il y a toujours eu des discussions sur la charge de travail et la rémunération. Le secrétaire en 2014-2015 disait déjà qu'il y avait un décalage entre la rémunération et la qualité et la quantité de travail demandé. Le compromis trouvé avec le forfait à CHF 15'000.- semble raisonnable. Propose également de renvoyer à la Municipalité.

Intervention : Remo Studer : souligne qu'à l'époque, l'évolution des jetons de présence n'a probablement pas amené autant de discussions. En regard du budget communal de 50 millions, l'augmentation de 0.01% est raisonnable pour se garantir la continuité et la qualité de la fonction.

La Présidente souhaite que l'amendement soit voté en premier, ensuite le renvoi à la Municipalité afin que la secrétaire soit entendue pour faire le point sur les aspects relevés précédemment.

Intervention : Monsieur Alfred Belet : aimerait juste un renvoi en Municipalité sans amendement précisant un montant pour laisser toute latitude de réflexion à la Municipalité.

Réponse : la Présidente signale que cela peut être un sous amendement ou alors il est possible de renvoyer simplement à la Municipalité, sans garantie de montant minimum. Lors des discussions, la Municipalité a proposé la somme de CHF 12'600.-. Le bureau incorpore est opposé à ce montant. Passer de CHF 11'600.- à CHF 12'600.- n'est pas raisonnable.

Intervention : Monsieur Antoine Chamot : propose de voter sur le sous amendement de M. Belet

Intervention : Monsieur Alfred Belet : aimerait simplement un renvoi en municipalité, en résumé de refuser l'amendement.

La parole n'est plus demandée. L'amendement est relu

Vote sur l'amendement : Indemnisation forfaitaire annuelle de CHF 15'000 net et abandon d'une rémunération à l'heure.

- Accepté : 32 voix
- Refusé : 4 voix
- Absentions : 16 voix

➤ **L'amendement est accepté à la majorité**

Vote sur le renvoi du postulat du Bureau tel qu'amendé « Rémunération de la fonction de Secrétaire du Conseil communal »

- Accepté : 35 voix
- Refusé : 5 voix
- Absentions : 12 voix

➤ **A la majorité le postulat tel qu'amendé est accepté et renvoyé à la Municipalité**

Intervention : Monsieur Michel Ravessoud : selon lui la proposition est acceptée et n'aurait pas à être transmise à la Municipalité.

Réponse : Monsieur Jean-Charles Fresquet a compris que ce qui a été accepté est le renvoi en municipalité. Le Conseil attend le préavis de la Municipalité.

6. Communication de la Municipalité

La Présidente annonce la diffusion d'un film et donne la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic, Jean-Pierre Sueur : le film a été présenté aux nouveaux habitants. Il est présenté en primeur aux Conseillers avant sa mise sur Internet. Par ailleurs, dans ce film il manque les pompiers et le défilé des enfants. Il sera complété au fil de l'année.

Diffusion du film

La Présidente remercie la Municipalité pour ce film et donne la parole à Monsieur Philippe Somsy, Municipal :

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal répond aux demandes faites lors de la précédente séance du Conseil : la première, celle de Monsieur Jean-Charles Fresquet sur les malversations de Car Postal : Seuls les transports régionaux ont été touchés par ces événements. Aucune implication sur les transports scolaires, concernant le Mont-sur-Lausanne, n'est à déplorer selon la communication de la direction de Car Postal. La seconde question, émise par Madame Isabel Taher Sellés sur le bilan de la manifestation « Mont apprentissage ». Une nouvelle manifestation a vu le jour fin février 2018. Le Conseil d'établissement s'en est fait le porteur. Une vingtaine d'entreprises et d'institutions formatrices ont répondu présentes à l'appel. Le public cible sont les élèves en recherche d'une place de stage ou d'apprentissage (une soixantaine d'élèves concernés). Monsieur Somsy profite de cette occasion pour remercier certaines personnes et signale qu'un bref compte rendu sera fait dans la prochaine édition des 4 coins du Mont. Il remercie Madame Martin, conseillère en orientation à l'EPS du Mont, qui a travaillé très activement dans le groupe qui a organisé la manifestation, ainsi que le doyen à l'EPS, Monsieur Pythoud qui a coaché et mobilisé les enseignants en lien avec la manifestation, pas seulement pour envoyer les élèves à ce salon des métiers, mais également pour tout un travail en amont avec les enseignants pour créer des dossiers avec les élèves, sur les entreprises. Il s'agissait d'un vrai travail d'apprentissage sur le tissu socio-économique. Les élèves ont passé une matinée par groupe pour discuter avec des formateurs. Merci très chaleureux à Messieurs Philippe Jeanfavre et Pascal Menétréy de la SICNL qui se sont investis dans la mise en place ce projet pour permettre la participation d'entreprises du Mont. Une délégation cantonale de la DGEO et de la DGEP a

transmis ses félicitation et remerciements pour cette initiative, ainsi que de la part de Monsieur Tatti, conseiller personnel de Madame Amarelle. Par ailleurs, la commune est citée en exemple par « Lausanne région » et d'autres communes souhaiteraient s'en inspirer. Tout ceci est positif pour tous les acteurs de la Commune qui ont partagé une vision commune au bénéfice de l'intégration des jeunes au tissu socio-économique. Comme toute première, il y a de nombreuses choses à améliorer, toutefois cela a le mérite d'exister et de créer des contacts.

7. Communication de la Présidente et du Bureau

La Présidente prend la parole :

- **Demande 4 volontaires pour le dépouillement** des votations dimanche du 10 juin 2018 car 2 membres du bureau seront absents. Il y aura 2 objets fédéraux
Initiative populaire du 1er décembre 2015 « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) » (FF 2017 7471)
Loi fédérale du 29 septembre 2017 sur les jeux d'argent (LJAr) (FF 20175891)
- Signale que 16 personnes seront présentes pour la **visite du chantier de la Fondation des Oliviers** le 25 avril.

8. Propositions individuelles et divers

La discussion générale est ouverte.

Question : Monsieur Richard Nicole : pour les Municipaux : situation problématique au Petit Mont au niveau des 3 places de parc devant la boulangerie. Il a été témoin d'une personne qui a dû taper sur le capot d'une voiture qui bousculait une enfant. La rotation de véhicule est fréquente et Monsieur Nicole lui-même a subi un accident à cet endroit il y a 3 ans. Quelles sont les autorisations qui régissent ces 3 places à la sortie du bus ?

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : La situation est problématique et date depuis longtemps. Au moment où ces places ont été créées, il n'y avait pas encore le bus 8. Il a été tenté de retirer ces places mais la boulangerie s'y est opposée. Cet élément sera intégré à l'étude du « Mont-centre » pour tenter de résoudre ce problème.

Intervention : Monsieur Alain Chabloz : remarque que le film montre un endroit qui se trouve sur la commune de Lausanne, malgré le nombre important d'exploitations possibles sur la Commune du Mont.

Réponse : Monsieur Philippe Somsy, Municipal : si la remarque se réfère à la scène sur l'exploitation des Jardin du Mont, les réalisateurs sont venus filmer les activités qui avaient lieu à cet endroit et compte tenu des apports de cette Association, il semble raisonnable de ne pas s'offusquer de la localisation des images.

Question : Madame Ariane Annen-Devaud : fait référence à la soirée des nouveaux habitants : est surprise que la commune n'a pas invité toutes les sociétés locales, notamment les paysannes vaudoises alors qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose à faire et à travailler, elles sont sollicitées.

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : reconnaît qu'il y a eu un couac. Cette association a été « oubliée ».

Intervention : Monsieur André Muller : concernant les places de parc devant la boulangerie : a été présent lors d'un incident récent et signale que la personne a eu une amende de CHF 120.-. Autre point, concernant la séance au sujet du trafic aux abords de l'école internationale, quartier de la Clochette et Manloup aux heures de pointe. Qu'y a-t-il de prévu pour désengorger le trafic ?

Réponse : Monsieur Jean-Pierre Sueur, Syndic : les remarques sur les plans de quartier ont été prises en compte. La Police a constaté la situation.

Intervention : Monsieur André Muller : concernant le déneigement en mars depuis le Grand-Mont le dimanche matin alors que la neige fondait. Qui décide des interventions ?

Réponse : Monsieur Michel Odier, Municipal : le problème du déneigement est récurrent. On peut laisser la neige fondre, mais comme on ne peut pas en être sûr, donc par mesure de prudence il est procédé au déneigement, dans la mesure des possibilités.

Intervention : Monsieur Olivier Weber : concernant l'invitation des Paysannes vaudoise, le problème est venu d'une erreur dans l'adresse e-mail.

Intervention : M. Jean-Charles Fresquet : au sujet du film, trouve regrettable d'avoir filmé une exploitation sur un autre territoire et souhaite qu'il soit utilisé une exploitation montaine avec les ajouts qui viendront pour l'APE et le SDIS.

Intervention : Madame Jolanda Muller : Information aux Conseillers-es et autres groupes politiques : concernant un Registre des intérêts : le groupe Mont Citoyen a décidé de le mettre en place de manière unilatérale dans le groupe. Il est disponible sur Internet. Madame Muller relève que cela n'a pas été très compliqué à faire.

Contre appel : Monsieur Aydan Durmaz est toujours absent et considéré comme non excusé.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les membres présents et souhaite une bonne soirée et bon retour dans leurs foyers.

La Présidente clôt la séance à 22h20.

Le Mont-sur-Lausanne, le 20 avril 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

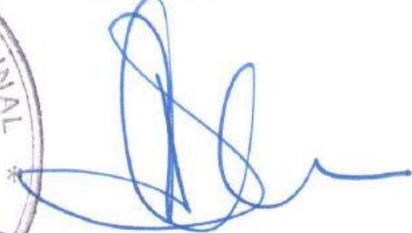
La présidente :



Marie-Dominique Grobéty



La secrétaire



Nathalie Penso